

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Union Suisse des commerces spécialisés en Radio et Télévision (USRT) a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel d'*électronicien en multi-média avec brevet fédéral/électronicienne en multimédia avec brevet fédéral*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ces projets de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

24 mars 2009

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie